

# Une checklist de la cyberhygiène que toute entreprise peut utiliser :



Tous les salariés peuvent protéger votre entreprise. Adoptez notre checklist sur la cyberhygiène. Vous pouvez en imprimer quelques exemplaires et les afficher dans vos locaux, et vérifier qu'elles sont intégrées par tous. Vous pouvez également intégrer la checklist dans vos politiques de ressources humaines afin d'énoncer clairement les attentes et les exigences de votre entreprise à l'égard de toutes les personnes que vous employez.

J'éteins mon ordinateur si je ne suis pas à mon poste	✓
Je couvre ma webcam quand je ne l'utilise pas	✓
Je ne télécharge pas de pièces jointes et je ne clique pas sur des liens si je n'ai pas confiance en l'expéditeur	✓
Je n'ouvre que les emails de personnes que je connais et en qui j'ai confiance	✓
<b>Respectez les règles relatives aux mots de passe :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Au moins 8 caractères</li><li>○ Mélange de chiffres, de lettres (majuscules et minuscules) et de symboles</li><li>○ Pas de séquences, de mots ou de répétitions</li></ul>	✓
Modification des mots de passe régulière	✓
J'utilise un mot de passe différent pour chaque compte	✓
Utilisez l'authentification à deux facteurs, lorsque l'option est disponible	✓
Utilisez l'authentification à deux facteurs, lorsque l'option est disponible	✓
Si un mot de passe est volé (ou si le compte est piraté), je le change immédiatement et je contacte le service concerné	✓
Je n'utilise que des applications ou des services en ligne (y compris les réseaux sociaux) qui ont été approuvés par l'entreprise	✓
Je n'utilise pas d'appareils personnels à des fins professionnelles, sauf autorisation préalable	✓
J'utilise un code PIN, un identifiant tactile ou facial pour protéger mes téléphones et tablettes	✓
Je ne partage jamais mon mot de passe avec quelqu'un d'autre	✓